



Arnex-sur-Orbe, le 30 août 2022
Préavis n° 03/2022

Préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement pour la revalorisation des parcelles agricoles le long du Nozon

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Les terres tourbeuses des parcelles cultivables le long du Nozon ont perdu en une trentaine d'années plus d'un mètre de hauteur. Ceci est principalement dû au tassement, à la culture et surtout à la minéralisation de la partie organique du sol.

La commune, en partenariat avec trois autres propriétaires voisins, souhaite agir afin de résoudre divers problèmes d'eau sur ces parcelles.

Pour ce faire, elle a contacté la société DynaEcosol qui est déjà active dans les marais de Bavois.

La méthode retenue est la suivant :

- Transport de matériaux terreux jusqu'aux parcelles devant être remblayées
- Vidange + réglage des matériaux sur 30 cm avec des véhicules à chenilles et lame niveleuse
- Brassage des deux couches de terre (les matériaux amenés plus les terres noires, sur une profondeur de 60cm)
- A la fin du chantier, les agriculteurs peuvent exploiter à nouveau les parcelles mais avec des mesures recommandées par DynaEcosol. Ces mesures vont aider à fortement diminuer les pertes de niveaux des terres noires.

Le montant de ce projet pour la parcelle de la commune se monte à Chf 50'000.-

Ce projet est éligible à des subventions de l'État qui peuvent s'élever à Chf 50'000.- (selon le barème 2022).

Conclusion

La Municipalité demande au Conseil un crédit d'investissement de Chf 50'000.- financé par les liquidités et amorti sur 10 ans.

Décision

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal n°03/2022 : relatif à une demande de crédit d'investissement pour la revalorisation des parcelles agricoles le long du Nozon;
- Oui le rapport de la commission nommée pour étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accepter ce crédit d'investissement de Chf 50'000.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Roch André



La secrétaire

D. Michon-Gremion

